## **OCTOBRE ROSE EN PAYS DE REDON**

## REGLEMENT DU CONCOURS organisé en 2020 : Les Arts en Rose

<u>Préambule</u>: le collectif OCTOBRE ROSE EN PAYS DE REDON organise à l'occasion de son édition 2020 un concours d'œuvres d'art sur le thème « Octobre Rose en Pays de Redon ».

<u>Article 1:</u> Le concours est ouvert à tous et toutes les oeuvres sont admises : peintures, dessins, sculptures, photographies... Aucune participation financière ne sera demandée aux participant(e)s.

Une seule œuvre par personne est autorisée.

<u>Article 2</u>: Les différentes œuvres seront exposées dans des lieux publics, les organisateurs se réservant la possibilité d'exposer les œuvres en tout autre lieu sans accord préalable de leur auteur(e).

<u>Article 3 :</u> Le collectif « Octobre Rose en Pays de Redon » sera libre d'utiliser les œuvres comme il le jugera utile pour son action. Les participant(e)s au présent concours autorisent le collectif « Octobre Rose en Pays de Redon » à utiliser leur oeuvre pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

Du seul fait de leur participation au concours, les participant(e)s autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms dans les divers supports d'information du grand public, sans que cette utilisation puisse leur conférer un droit à rémunération ou avantage quelconque.

Article 4 : En participant à ce concours, les auteur(e)s ont la possibilité :

- soit de reprendre leur œuvre pour en disposer librement à compter du 19 octobre 2020,
- soit de céder de manière définitive tout droit sur leur oeuvre au collectif « Octobre Rose en Pays de Redon ». Les œuvres cédées deviendront la propriété d'«Octobre Rose en Pays de Redon » qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public, ou les vendre. Les sommes ainsi récoltées seront intégralement reversées pour financer des actions en faveur de la recherche sur le cancer du sein.

<u>Article 5</u>: Un formulaire de participation valant acceptation du présent règlement devra obligatoirement accompagner chaque œuvre confiée aux organisateurs. Le formulaire de participation sera adressé sur demande (contact : 06 50 30 44 84) ou disponible sur le site internet d'Athlé du Pays de Redon.

**Article 6 :** Le concours ne donnera lieu ni à classement ni à récompense.

**Article 7 :** Le concours respectera le calendrier suivant :

• 15 avril 2020: Ouverture du concours • 30 septembre 2020 : Clôture de la remise des oeuvres et dépôt auprès des représentants du collectif d' « Octobre Rose en Pays de Redon » • octobre 2020 :

exposition des œuvres • 18 octobre 2020 : 4ème édition d'Octobre Rose en Pays de Redon ».

Article 8: Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

<u>Article 9:</u> Le collectif « Octobre Rose en Pays de Redon » se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se

réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou

d'application du présent règlement.

Fait à Redon, le 10 avril 2020.

Pour le collectif d'Octobre Rose en Pays de Redon

Emmanuelle JALLAIS / Emilie BERTHE.